



PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAL DU MERCREDI 27 MARS 2019.

M. Christian Lowe, Vice-Président, souhaite la bienvenue à tous les Conseillers communaux, à la Syndique, aux Conseillers municipaux, au public ainsi qu'aux représentants de la presse.

1. APPEL DES MEMBRES DU CONSEIL COMMUNAL

Conseil communal : sur 50 membres élus 39 sont présents 6 excusés et 5 absents

Le Quorum : 26 est atteint. La majorité absolue fixée à 20

Municipalité : présente à l'exception de M. Golay excusé.

Huissier : présent

Le Conseil peut délibérer valablement et la séance est ouverte à 20h15.

2. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE DU 27 MARS 2019

Le Vice-Président Lowe demande s'il y a des demandes de modifications de l'ordre du jour.

Le Vice-Président Lowe informe que le Bureau demande la modification de l'ordre du jour avec ajout d'un point d'ordre du jour entre le point 2 et 3 (qu'on pourra nommer le point 2.5).

La modification demandée par le bureau est la suivante: ajout en point 2.5 « Demande de révocation du mandat de la secrétaire du Conseil Communal Mme M. Schick »

Le Vice-Président Lowe demande au conseil de voter le nouvel ordre du jour modifié et informe le conseil que si cette demande est acceptée, plus de détails et informations ce point et sur cette demande de révocation.

Résultat : l'ordre du jour modifié est adopté à l'unanimité.

2.5. DEMANDE DE RÉVOCATION DU MANDAT DE LA SECRÉTAIRE DU CONSEIL COMMUNAL M. SCHICK

Le Vice-Président Lowe explique la situation et les raisons de cette demande entouré des membres du Bureau dans son intégralité:

“Chers Conseillères, Chers Conseillers,

Je suis entouré du bureau au complet aujourd'hui pour vous demander de vous prononcer sur une question importante. Cette question sera décisive dans notre décision de continuer à servir cette assemblée par notre engagement dans le bureau du Conseil, auquel nous consacrons une partie de notre temps libre, notre énergie et nos dimanches de votation.

Durant les dix derniers mois, la collaboration entre les membres du bureau et la secrétaire titulaire a été difficile. Cette période a en effet été marquée par des rapports de travail tendus et désagréables pour l'ensemble des personnes concernées. Cette situation a un impact direct sur l'activité du bureau et la motivation des membres.

Vu ce qui précède, une tentative de médiation entre les parties concernées avec Mme Turin, Préfète, a été entreprise sans pouvoir rétablir des relations de travail correctes et s'est donc soldée par un échec.

Cette relation de travail se situe actuellement dans une impasse ne permettant plus au bureau d'assumer le mandat qui lui a été confié dans une atmosphère sereine et constructive. Nous précisons que le bureau a proposé à Mme Schick de donner sa démission à plusieurs reprises, opportunité qu'elle a refusée. Mme Schick a en outre exprimé à de nombreuses reprises aux membres du bureau sa volonté de rester à son poste jusqu'à la fin de son mandat en 2021.

L'ensemble du bureau vous demande donc ce soir de mettre un terme au mandat de la secrétaire afin qu'il puisse solliciter les compétences d'une personne qui correspond mieux à l'esprit de travail que le bureau souhaite cultiver et appliquer pour la fin de la législature.

Aussi nous vous demandons aujourd'hui de prendre une décision qui nous permette d'aller de l'avant et d'assurer le bon fonctionnement du conseil communal à long terme."

La question posée sur laquelle le bureau demande au Conseil de voter est la suivante :

"Acceptez-vous la Révocation du mandat de Mme Schick comme secrétaire du Conseil afin d'accorder au bureau la possibilité de présenter au Conseil une nouvelle candidature au poste de secrétaire du conseil ?"

Le Vice-Président informe le conseil qu'il s'agit d'un vote similaire à celui d'une nomination, sans matière à débat sur le fond. Le vote est effectué à bulletin secret.

Le Vice-Président demande s'il y a des questions sur la procédure de vote ou sur la question posée.

- M. Kaltenrieder demande si cette procédure est légale. Le Vice-Président Lowe répond que c'est la compétence du Conseil Communal de nommer ou révoquer le mandat de Secrétaire.
- M. Afanou demande si tous les membres du Bureau sont de la même opinion que celle exprimée par le Vice-Président Lowe. Le Bureau dans son ensemble répond unanimement par l'affirmative.

20h30: Arrivée de M Stahl la majorité passe à 21.

Votation au bulletin secret.

La révocation du mandat de la secrétaire Mme Schick est acceptée par 35 oui, 0 non, 4 abstentions.

Le Vice-Président Lowe suspend la séance afin de permettre au secrétaire suppléant (S. Vora) de prendre ses fonctions.

Mme Schick quitte la salle.

Le Vice-Président Lowe annonce la reprise de la séance et la suite de l'ordre du jour.

3. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 12 DÉCEMBRE 2018

Aucune demande de modification du procès-verbal du 12 décembre n'est demandée, et aucune demande de lecture du procès-verbal n'est exprimée.

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

4. INFORMATIONS DU BUREAU DU CONSEIL

Le Vice-Président donne la liste des demandes d'examen en cours :

- La demande d'examen concernant l'établissement d'un règlement communal fixant les conditions d'octroi d'une aide financière communale pour les études musicales. (Renvoyée devant la Commission des finances).
- La demande d'examen concernant l'établissement d'une convention entre les communes de Commugny, Tannay et Chavannes-des-Bois instituant une entente intercommunale pour l'exploitation de la déchetterie intercommunale (Renvoyée devant la Commission de l'environnement).
- La demande d'examen concernant le préavis municipal n° 14/2017 fixant les vacations et indemnités des charges de Syndic et de Municipal dès 2018. (Renvoyée devant la Commission des finances).

Informations du Bureau :

La sortie annuelle du Conseil Communal aura lieu le dimanche 26 mai. Informations suivront.

5. INFORMATIONS DES COMMISSIONS ET DÉLÉGATIONS

Mme Walter informe sur les décisions prises lors de la séance du conseil intercommunal des SITSE le 7 Mars 2019. Les décisions suivantes ont été prises:

1. Installation d'un nouveau collecteur à Mies dans le cadre des travaux de la route Suisse.
2. Installation d'une nouvelle file de production d'eau potable coûtant 1'444'000 CHF avec participation de la France à 41%.
3. Installation de panneaux photovoltaïques sur le toit de la station. Montant estimé à 300'000 CHF. Participation de la France à 41%. L'amortissement sera effectué sur 12 ans.

M. Braun rapporte sur l'avancée des travaux de la Commission ad hoc pour la pétition "Pour un développement harmonieux, réfléchi et mesuré de notre Commune":

- 5 réunions de commission ont déjà eu lieu.
- La Commission a eu des difficultés à rédiger un rapport en raison du nombre important d'idées exprimées.
- 2 documents seront déposés de la prochaine séance du Conseil Communal:
 1. Un rapport sur la pétition.
 2. Une motion rassemblant les propositions de la Commission.

6. INFORMATIONS DE LA MUNICIPALITÉ

Mme la Syndique donne les informations suivantes :

- M. Golay est excusé pour la séance du Conseil.
- Les sujets évoqués lors de l'assemblée du 28 novembre des Syndiques de Terre Sainte ont été:
 - Succession de l'équipe du CATS (Théâtre de Terre Sainte).
 - Encaissement des impôts communaux par les communes.
 - Nouveaux standards de l'accueil parascolaire.
 - Existence d'association de Clubs de seniors en Terre Sainte.

Mme la Syndique indique qu'elle n'a pas participé à cette séance mais a repris les points du PV.

- Les Syndiques du district se réunissent le 28.3.2019. Retour au prochain Conseil.
- Mme Natacha Riccio a été engagée comme Boursière de la Commune depuis janvier 2019. Elle succède à M Jaccard et reprends toutes les responsabilités pour l'exercice 2019.
- Conciergerie -Voirie -Déchetterie:
 - Modification de l'organisation :
 - Création d'un Service "Environnement et Bâtiment" qui regroupe les entités sus mentionnées.
 - Claudio Mendicino est le responsable du Service.
 - De nombreux travaux de réaménagement ont été réalisés autour de salle communale et de l'école.
 - On observe une bonne synergie et une bonne entente dans l'équipe.
- Finances communales: bouclement en cours en attente des chiffres définitifs des intercommunalités.
- Travaux en communs SITSE pour l'assainissement de source Marie : travaux presque terminés.
- Travaux de la route de l'église et du Chemin du Martinet: Les travaux débuteront le lundi 1.4.2019: Les informations seront distribuées aux habitants par un tout-ménage: les travaux dureront 2 mois. La route de l'église sera fermée durant toute la période pour faciliter les travaux et la sécurité. Des panneaux de déviation seront installés. Les communes de Founex et Coppet sont avisés de la fermeture.

M. H. Schaub communique:

- Concernant la sécurité, vols-cambriolages-atteinte à propriété:
 - Vu l'augmentation des cambriolages durant l'hiver (en particulier pendant les relâches et entre minuit à 6h), des tournées supplémentaires ont été mises en place avec la société partenaire de sécurité (SDS). Les cambriolages se sont bien calmés maintenant. A noter qu'il y a une bonne collaboration entre la société SDS, la gendarmerie et les gardes-frontières. Le mode opératoire des cambriolages a changé: les cambrioleurs louent des fourgons et viennent en groupe. Le cambriolage dure en moyenne 4 min.
 - Statistiques de cambriolages 2018. Canton de Vaud: -7.7%. District de Nyon: -1%. Commune de Nyon: -2%, Commugny -6%, autres communes de Terre Sainte: tendance à l'augmentation.

M. Hermanjat communique:

- Concernant la taille des haies privées: des courriers ont été envoyés aux propriétaires, la procédure est en place. M Hermanjat est régulièrement contacté par propriétaires pour des demandes d'informations. Certains cas sont déjà réglés.
- Aménagement du territoire : un contact est en cours avec un bureau d'urbanisme afin de juguler les demandes de construction et freiner la construction en zone village. Une autorisation d'implantation (appartements) pour le manège de Marnex a été déposée. Si l'activité du manège cesse, les parcs à chevaux deviennent de la terre agricole et les bâtiments sont considérés comme appartenant à la zone village.

M. Maillebiau communique:

- L'APE n'organise pas de bourse aux vélos cette année.
- Les Jeux olympiques de jeunesse auront lieu en 2020: 2 élèves de 10ème année se rendront à Lausanne accompagnés de M. Maillebiau avec le drapeau communal.
- 24-25 Mai: Une pièce de théâtre ("Ailleurs les Bains") aura lieu dans la salle communale de Commugny par La troupe "la Tulipe noire". Les billets seront disponibles à l'entrée de la Salle Communale et en prévente à Balexert (15-18 frs). Le lien sera mis sur le site internet de la Commune.

7. RÉPONSES ET SUIVI DE LA MUNICIPALITÉ AUX QUESTIONS POSÉES PAR LES CONSEILLERS COMMUNAUX

Réponse de Mme la Syndique :

Question de M. Weisskopf et Mme Alonso concernant le parking du centre scolaire et le fait qu'il est souvent rempli par des usagers à la journée:

- Des panneaux seront installés pour limiter le parking à 4h. Les personnes "ayant droit" recevront des autorisations de la Municipalité. Les véhicules en infraction seront informés par des papillons dans une première phase. La Gendarmerie passera régulièrement pour faire des contrôles. Si cette solution n'est pas satisfaisante, une mise à ban pourrait être envisagée avec amendes délivrées par une société externe ou les collaborateurs de la Commune.
- Visibilité de nuit sur le parking scolaire: les travaux sont commandés pour améliorer l'éclairage.

Question de M. Rodieux sur la collecte mensuelle des déchets végétaux: le sujet est en cours d'étude.

Question de M. Kaltenrieder sur l'impact de l'augmentation du trafic aérien sur valeur locative des habitations: pas d'informations concrètes à ce jour.

M. Braun demande s'il y a une réponse à la question de M. Lowe qui demandait quels étaient les outils légaux à disposition pour freiner / bloquer les projets immobiliers avant que le nouveau plan d'affectation soit accepté?

M. Hermanjat répond que le cabinet d'urbanisme qui est sollicité par la municipalité pour la révision du PGA a évoqué la possibilité de faire une zone "réservée" sur toute la commune ce qui bloque toutes les constructions y compris les transformations de villas.

M. Kaltenrieder rappelle sa question concernant les mesures prises pour éviter que des personnes circulent sur les trottoirs à ligne jaune. Que prévoit la Municipalité ? Il précise qu'il accepte de s'investir si nécessaire dans les écoles et pour sensibiliser les jeunes par exemple. Mme La Syndique répond qu'il n'y a de plan d'action prévu par la Municipalité actuellement. Contact a été pris avec la brigade cantonale en charge de la sécurité routière qui a repris les choses en main. Pas de retour obtenu depuis que cette question a été soulevée avec eux. La municipalité n'oublie pas le sujet.

M. Flesher demande réponse à sa question posée à la dernière séance, à savoir si une couverture en bitume doit encore être posée sur un terrain localisé au croisement du chemin des Pins et la route de Divonne.

Mme La Syndique répond que ce dossier n'a pas encore été traité mais le sera prochainement.

Le Vice-Président Lowe précise qu'il s'agit d'une surface de terrain localisée en prolongement de l'abribus au croisement du chemin des pins et de la route de Divonne.

8. RENVOI EN COMMISSION DU PRÉAVIS DU BUREAU RELATIF AUX INDEMNITÉS ET VACATIONS DU CONSEIL COMMUNAL.

Le Vice-Président Lowe communique:

Il s'agit d'une révision de l'annexe 1 qui traite actuellement ensemble des vacations du Conseil Communal et les traitements de la Municipalité. Le bureau propose de scinder en deux annexes (annexe 1 pour les traitements de la municipalité, et annexe 6 pour les vacations du conseil communal).

Les modifications amènent plus de précisions sur certains aspects spécifiques et auront un impact financier a priori nul. Le Vice-Président remettra à la Commission des finances les documents contenant la proposition du bureau.

Le renvoi en Commission des finances est accepté à l'unanimité.

9. ÉLECTION COMPLÉMENTAIRE DU PRÉSIDENT DU CONSEIL COMMUNAL.

M. Le Vice-Président Lowe demande à l'assemblée s'il y a des candidats à la présidence du conseil communal? Mme Walter propose M. Christian Lowe. M. Lowe accepte de se porter candidat. Aucun autre candidat ne se déclare.

M. Christian Lowe est élu à la Présidence du Conseil communal par acclamation.

10. RENVOI AUX COMMISSIONS DU PRÉAVIS CONCERNANT UNE DEMANDE D'AUTORISATION GÉNÉRALE DE PRÊT DES FONDS DISPONIBLES DE LA TRÉSORERIE DE LA COMMUNE DE COMMUGNY AUPRÈS DES DIVERSES COLLECTIVITÉS PUBLIQUES, POUR LA LÉGISLATURE 2016-2021.

Mme La Syndique indique que ce préavis a déjà été discuté avec la Commission des finances il y a quelques mois. Le sujet avait également été évoqué lors d'une réunion du Conseil Communal par Mme Nagelli. Le bureau propose de renvoyer le préavis en commission des finances.

Le renvoi en Commission des finances est accepté par le Conseil à l'unanimité.

11. RENVOI AUX COMMISSIONS DU PRÉAVIS CONCERNANT LA RÉNOVATION D'UN APPARTEMENT DU CENTRE SCOLAIRE.

M. Hermanjat donne une courte explication du préavis et indique que 2 autres appartements se libéreront également cet été. La Municipalité présentera un préavis concernant des travaux pour la remise à niveau des 3 appartements.

M. Kaltenrieder demande:

Lors d'une visite en passée il y a quelques années, l'avenir de ces appartements a été remise en question. Il a été question de réaffecter ces locaux à une autre fonction. Est-il donc nécessaire de les rénover ?

M. Hermanjat répond:

La réaffectation de ces appartements a été évoquée il y a trois ans lors de la discussion d'une augmentation de la capacité d'accueil de l'école. Le groupement scolaire a décidé de ne pas procéder dans cette direction et les appartements seront maintenus dans leur état.

M. le Président Lowe demande à M. Hermanjat de préciser pour l'assemblée de quels appartements il s'agit?

M. Hermanjat répond:

- 2 appartements qui donnent sur l'espace sport du Parc Marguerite au bout du centre scolaire.

- 1 appartement qui se trouve dans l'ancien Collège, le bâtiment scolaire juste à côté de la maison de Commune.

Le renvoi en Commission des Constructions et Finances est accepté à l'unanimité

12. RENVOI AUX COMMISSIONS DU PRÉAVIS CONCERNANT LE REMPLACEMENT DU PARQUET DE LA SALLE COMMUNALE (SALLE MEIER).

M. Hermanjat apporte les précisions suivantes:

La Salle Meier a été construite en 2004. La fin de la construction a été suivie d'une inondation avec infiltration d'eau du sol. Suite à cette infiltration, le parquet a dû être à nouveau poncé plus qu'à la normale. En 2015, en raison de l'usure normale, un nouveau ponçage a été effectué lors duquel, on note que la couche d'usure du bois est atteinte ne permettant plus de poncer le parquet. Lors d'un incident d'entretien du parquet, l'eau de auto laveuse a imprégné le sol occasionnant un dommage au parquet. Considérant ce qui précède, le parquet doit être remplacé, une partie de frais étant prise en charge par l'assurance.

Mme Braun demande

Un carrelage pourrait-il être envisagé vu sa plus grande durabilité?

M. Hermanjat répond

Le choix du parquet est esthétique. Par ailleurs, le parquet absorbe plus le bruit que le carrelage. Ce dernier peut aussi s'endommager.

Le renvoi en commission des Constructions et Finances est accepté à l'unanimité

13. RENVOI AUX COMMISSIONS DU PRÉAVIS CONCERNANT LA MISE À JOUR DU WIFI DE LA SALLE COMMUNALE.

M. Hermanjat explique :

Le Wifi actuel dans la salle communale n'est plus adapté et ne fonctionne pas bien. L'analyse par des spécialistes montre que l'utilisation des routeurs actuels ne fonctionne pas pour une salle de 40-50 personnes en particulier pour gérer des accès multiples comme lors du conseil communal.

Une solution fiable et gérée de façon professionnelle est proposée.

M. Braun signale:

Pourquoi n'y a-t-il pas de chiffres pour le coût des travaux.

M. le Président Lowe rappelle qu'il s'agit d'une entrée en matière et le sujet sera traité en détail par les Commissions concernées.

M. Braun demande:

Est-il possible d'avoir une offre d'une autre entreprise à titre de comparaison en particulier pour les coûts ?

M. Kaltenrieder demande:

Le Wifi de la maison de Commune ne marche pas non plus. Est-il concerné par ce projet?

M. Hermanjat répond que c'est un autre bâtiment et qu'il n'est pas au courant que cela ne marche pas du tout.

M. Flesher fait remarquer:

L'amortissement sur 10 ans pour du matériel informatique est étonnant. Et il trouve que la solution présentée semble compliquée.

M. le Président Lowe informe:

Le sujet sera traité en détail par les commissions concernées puis le préavis final sera discuté lors d'une séance du Conseil communal.

Le renvoi en Commission des Constructions et Finances est accepté à l'unanimité

14. RENVOI AUX COMMISSIONS DU PRÉAVIS CONCERNANT LA RÉNOVATION DU CLOCHER DE LA MAISON DE COMMUNE.

M. Hermanjat donne les précisions suivantes :

Le sujet de ce préavis a déjà été évoqué en séance du Conseil et lors de la visite du patrimoine 2018. Le clocher a une couverture en zinc qui est actuellement en piteux état: le revêtement s'arrache et présente des trous.

Le renvoi en Commission des Constructions et Finances est accepté à l'unanimité

15. RENVOI AUX COMMISSIONS DU PRÉAVIS 05/2019 CONCERNANT L'ABROGATION DE LA CONVENTION INTERCOMMUNALE RELATIVE À LA CONSTRUCTION ET À L'EXPLOITATION DE LA STATION D'ÉPURATION DES EAUX USÉES ET DES COLLECTEURS DE CONCENTRATION DES COMMUNES DE COMMUGNY ET COPPET.

Mme la Syndique informe :

La nouvelle STEP intercommunale sur les hauts Commugny a remplacé l'ancienne STEP de Commugny-Coppet pour le traitement des eaux usées de la commune. Le Conseil Communal a voté en début de législature un crédit de démolition de l'ancienne steppe à Coppet, travaux qui maintenant ont été réalisés. La Convention qui nous lie à Coppet concernant l'ancienne STEP ne correspond donc plus à rien. Le Conseil Communal doit donc abroger la Convention. Il s'agit d'un acte administratif sans impact financier.

Le Bureau propose de créer une commission ad hoc de 3 membres qui font partie de la Commission des SITSE qui sont proches du sujet : Mme G. Walter, O. Sharif, A. Ansermet.

La création de la commission ad hoc et le renvoi du préavis à cette commission sont acceptés par 36 oui, 1 non et 2 abstentions.

16. PRÉAVIS 04/2019 CONCERNANT UNE DEMANDE DE CRÉDIT D'INVESTISSEMENT COMPLÉMENTAIRE DE CHF 209'998.15 TTC POUR L'AMÉNAGEMENT DU PARC CENTRAL (DIT PARC MARGUERITE), LA RÉFECTION DES SURFACES SPORTIVES ET DES PLACES DE JEUX JOUXTANT LE SITE DU CENTRE SCOLAIRE DE COMMUGNY.

M. Hermanjat explique :

Le préavis marque la clôture financière du projet réalisé du parc avec le bouclage des comptes.

Un surcoût a été engendré par la piste de pétanque, le changement de revêtement de la place de jeux (pour personnes à mobilité réduite et à la demande du canton concernant le revêtement des espaces de sports scolaires). Ces deux éléments avaient déjà été discutés en séance de conseil communal.

M. Laterza demande

Lors de la mise à l'enquête, une visite d'association d'handicapés n'a-t-elle pas eu lieu pour valider le revêtement ?

M. Hermanjat répond

L'information sur la modification nécessaire au revêtement a été connue relativement tôt dans le projet même avant l'octroi du permis de construire, mais après l'approbation du crédit par le conseil.

M. Weisskopf lit le rapport de la commission des finances qui recommande l'acceptation du préavis.

M. Sharif lit le rapport de la commission des constructions qui recommande l'acceptation du préavis.

Le préavis 04/2019 est accepté par 35 oui, 3 non, 1 abstention.

17. PRÉAVIS 03/2019 CONCERNANT UNE DEMANDE DE CRÉDIT D'INVESTISSEMENT DE CHF 45'200.- TTC POUR LE REMPLACEMENT DU CHAUFFAGE DU BÂTIMENT DE LA LAITERIE.

M. Weisskopf lit le rapport de la commission des finances recommandant l'acceptation du préavis.

M. Sharif lit le rapport de la commission des constructions qui recommande le refus du préavis.

M. Hermanjat explique:

Il y a 3 ans, un préavis a été présenté pour une réfection complète de la Laiterie avec rénovation des appartements, remplacement de la chaudière par une pompe à chaleur, isolation du bâtiment. A l'époque, le Conseil Communal avait octroyé un montant permettant uniquement la rénovation de l'appartement du 1er étage dans l'idée de réfléchir à l'avenir du bâtiment.

Pour ce préavis, des mesures thermographiques et statiques du bâtiment avaient été effectuées pour expliquer la remontée d'humidité dans le long des murs par exemple. La Laiterie a été construite en 1807, achetée par la Commune en 2006. La rénovation de l'appartement du 1er étage a été exécutée il y a 3 ans. Le bâtiment n'a pas d'isolation en façade, les portes et fenêtres du rez-de-chaussée sont en métal. Le 1er étage et combles sont équipés de fenêtres neuves pour le premier étage et doubles vitrage dans les combles. On observe de l'humidité au rez-de-chaussée et au 1er étage, la chaudière au mazout est en fin de vie. Les revêtements intérieurs se dégradent avec l'humidité.

M. Hermanjat présente les données de l'analyse thermographique du bâtiment de la laiterie:

1. Perte de chaleur au rez-de-chaussée.
2. L'enveloppe du bâtiment n'est pas optimale.

Le préavis en 2016 proposait une réfection complète du bâtiment. 3 options étaient possibles:

1. Pas de travaux mais les appartements rapidement ne seraient plus habitables.
2. Travaux d'entretien minimums avec possible démolition de la laiterie dans un délai de 5 ans : option choisie par le Conseil Communal en 2016.
3. Rénovation complète avec l'avantage d'avoir un bâtiment aux normes.

Analyse des comptes de la Laiterie sur 13 ans:

Les charges annuelles se montent 28 600 frs y compris les charges du congélateur communal.

Le revenu locatif annuel se monte à 48 200 frs ce qui fait un revenu annuel net de 19 600 frs/an. Le rendement est encore plus favorable si l'on tient compte des 5 dernières années uniquement car tous les appartements sont maintenant loués.

M. Hermanjat apporte les précisions suivantes:

Comparant les frais (consommations /frais entretien, amortissement) de la chaudière à mazout et de la pompe à chaleur:

1. Les frais d'énergie sont 50% plus bas avec la pompe à chaleur.
2. Les charges annuelles pour la chaudière à mazout sont de 6 750 frs vs 5 294 frs pour la pompe à chaleur.
3. Les émissions de CO2 sont largement en faveur de la pompe à chaleur.

Mme Walter donne son analyse:

Le montant de la rénovation de la Laiterie et le coût de l'achat du bâtiment est de 2 000 000 frs

Avec un revenu net de 19 600 frs /an, le rendement annuel est de 0.98% ce qui est très faible et pas acceptable.

M. Hermanjat répond :

Actuellement, il y a urgence car la chaudière tombe en panne tous les 3 jours y compris la nuit. Il n'existe donc pas d'autre alternative que de la remplacer soit par une chaudière à mazout soit par une pompe à chaleur. Si elle n'est pas remplacée, on devra bientôt mettre les locataires dehors, et cela prend vite 2 ans si on considère la législation concernant le droit du bail.

M. Laterza demande:

Quels sont les motifs de refus de la commission des constructions ?

M Sharif apporte les précisions suivantes:

Le bâtiment de la Laiterie dans son état actuel demande beaucoup d'entretien, est délabré, avec une apparence peu attractive. Sa position engendre des problèmes de circulation.

Il faut prendre une décision à long terme : soit le rénover complètement correctement ou alors il faut le supprimer.

M. Laterza questionne :

Est-ce qu'il y a une alternative comme par exemple une réparation de la chaudière actuelle ?

M. Hermanjat répond :

La chaudière date de 30 ans et la réparation ne semble pas possible.

Il faudrait en outre trouver une solution de relogement pour les locataires ce qui peut prendre peut-être 5-7 ans. Un changement de chaudière est nécessaire.

M. Laterza mentionne :

Des appartements de la Commune se libéreront prochainement. N'est-ce pas une solution ?

M. Hermanjat précise :

Il ne s'agit pas des mêmes loyers et les personnes seules occupant actuellement les appartements communaux de la Laiterie ne peuvent pas être relogés dans un 4 pièces.

M. Stahl donne l'opinion suivante:

Il s'agit d'un problème d'ensemble qui comprend le bâtiment et le carrefour. Si on garde ce bâtiment, il nécessitera des coûts d'entretien et de rénovations importantes avec la persistance d'un doute quant au résultat final (assainissement).

Concernant sa localisation, le bâtiment est au milieu d'un carrefour avec un danger pour les usagers sans vraie possibilité d'aménagement. La somme de 45 000 frs semble énorme pour un chauffage.

On peut envisager la possibilité d'aménager des chauffages provisoires.

M. Schuler demande:

Est-il possible de discuter du point suivant (point 18 de l'ordre du jour) avant d'envisager le vote sur le préavis?

Il s'agit de régler le problème immédiat du chauffage mais aussi d'envisager le futur de la laiterie dans la décision de ce préavis en particulier s'il y a un projet de démolition. En effet dans ce cas une solution différente moins chère devrait être envisagée.

M. Le Président Lowe répond

Il est tout fait possible de discuter du point suivant avant de voter le préavis. Cette modification nécessite un vote du Conseil.

M. Hermanjat rappelle

Concernant les charges, la pompe à chaleur peut se vendre d'occasion. Le coût annuel du mazout est de 6 750 frs/ an. La pompe à chaleur : 5 294 frs/ an.

M. Président Lowe demande une précision

Quel est le montant d'investissement pour la chaudière à mazout.

M. Hermanjat

La variante de la chaudière mazout coûte 25'000 frs alors que la pompe à chaleur coûte 45 200 frs.

M. Kaltenrieder donne l'opinion suivante

La Commune a une responsabilité envers les locataires. Les décisions sur l'avenir du bâtiment prendront du temps en particulier le traitement de la motion (1-2 ans). Il faut dans l'intervalle chauffer les locataires quel que soit le mode de chauffage choisi.

M. Kaltenrieder demande si une subvention peut réellement être perçue car le bâtiment ne remplit pas les conditions du CECD (certificat de conformité pour obtenir des subventions)?

M. Hermanjat se renseignera là-dessus.

M. Peter

Si on peut revendre la pompe à chaleur après quelques années, la différence entre les 2 variantes pourrait être faible.

M. Williams

On peut éventuellement revendre la machine mais une grande partie de l'investissement concerne le forage qui est définitif.

M Hermanjat

Il n'y aura pas de forage. Dans le préavis, l'appareil de la pompe à chaleur et le ballon d'eau chaude coûtent 22 000 frs. Leur vente pourrait donc rapporter environs 11 000 frs.

M. Flesher

Sur quel côté du bâtiment est-il prévu d'installer l'élément extérieur de la pompe à chaleur ?

M. Hermanjat

Il est prévu d'installer l'élément externe du côté rivière en raison du bruit. L'élément externe fait 50 cm d'épaisseur. L'option choisie a été celle d'une pompe chaleur à l'intérieur et l'unité d'échange à l'extérieur.

M. Flesher

Il est nécessaire d'effectuer le changement de la chaudière non seulement pour les locataires mais aussi pour le magasin qui occupe la laiterie.

Cela fait des années qu'il est questions de créer et aménager un nouveau magasin sans solution à ce jour. Dans l'attente d'un projet d'un nouveau magasin qui risque de prendre encore des années, il faut prendre en charge les frais mentionnés dans le préavis.

Mme Braun

Quel est le bruit engendré par l'installation externe de la pompe à chaleur ?

M. Hermanjat

La pompe à chaleur produit environs 45 dB à 5 mètres.

M. Williams

Il est nécessaire d'effectuer les travaux en raison de la présence de locataires. Cependant, il faut investir le moins possible.

La pompe à chaleur n'est pas optimale pour les radiateurs (en comparaison au chauffage au sol) L'investissement doit être le plus faible possible.

M. Hermanjat

La température dans les radiateurs: avec la chaudière à mazout actuelle, le circuit de départ est à 40°. La pompe à chaleur peut tout à fait arriver au même résultat.

M. Braun

Derrière la mairie, une villa a fait une installation qui fait un bruit important. Est-ce que le même type d'installation qui est prévu à la laiterie ?

M. Hermanjat:

Il s'agit d'une situation qui perdure depuis plusieurs années qui a enfin trouvé un dénouement: la villa présentait une installation non conforme qui a maintenant été modifiée. Actuellement il n'y a plus de bruit.

M. Braun

Lorsqu'on rentre dans l'épicerie en hiver, il fait froid. Le personnel de l'épicerie est habillé comme pour l'extérieur. On ne peut pas laisser le bâtiment sans changer le chauffage car le problème va se reproduire l'hiver prochain.

M. Laterza

Le préavis ne présente pas un choix entre mazout et pompe à chaleur. Peut-on voter sur un choix entre un chauffage au mazout et une pompe à chaleur?

M le Président Lowe

Un Conseiller communal peut présenter un amendement au préavis si soutenu par 5 Conseillers communaux. M Hermanjat peut lui aussi modifier son préavis.

M. Kaltenrieder

L'achat d'une pompe à chaleur d'occasion va-t-il être envisagé ? Il existe une annonce sur internet à 4000 frs.

M. Laterza

Demande un amendement au préavis : la possibilité de choisir entre une solution avec chauffage au mazout et la pompe à chaleur.

M. Le Président Lowe

L'amendement demandé: Modifier le montant du préavis pour le fixer au montant de l'option chauffage à mazout, c'est à dire 25 000 frs. L'amendement reçoit le soutien de 5 Conseillers.

L'amendement du préavis 03/2019 est accepté par 29 oui, 3 non et 7 abstentions.

Le préavis 03/2019 amendé est accepté par 26 oui, 4 non et 9 abstentions

18. POSTULAT DE GENEVIÈVE WALTER ET CONSORTS – QUEL FUTUR POUR LE BÂTIMENT DE LA LAITERIE ?

Les auteurs du postulat ne demandent pas la parole.

M. Le Président Lowe explique les principes du postulat avec 2 options de décision pour le Conseil Communal :

1. Renvoi en Commission pour recommander ou non sa prise en considération
2. Renvoi à la Municipalité pour l'établissement d'un rapport sur la question.

La discussion est ouverte :

M. Braun

En août 2017 la commission de l'aménagement du territoire a été reçue par M Hermanjat. Dans le cadre des projets à réaliser il a été fait mention de relancer le projet dit "Bornalet Sud" qui prévoyait 30 logements, un parking public, un commerce de détail.

Ce projet permettrait de:

1. Reloger les locataires actuels de la laiterie.

2. Créer une nouvelle laiterie-épicerie.

3. Démolir l'ancienne laiterie et créer un nouveau carrefour.

Il pense qu'il faudrait déjà étudier le futur de ce carrefour après cette démolition.

La parole n'est plus demandée.

Le président propose de prendre en considération le postulat et la renvoyer à la municipalité. Aucune contre-proposition de la salle.

La prise en considération du postulat et son renvoi à la municipalité pour un rapport est accepté par 37 oui, 1 non, 0 abstention.

19. DIVERS ET PROPOSITIONS INDIVIDUELLES.

M. Gonthier

Dans le point 3667 du budget 2019, rubrique transports publics, il est prévu une aide et subvention à la mobilité douce correspondant à 21000 frs. Il s'agit d'un montant prévu pour la subvention des abonnements de transports publics et l'achat de vélos électriques.

Sur le site internet de commune, il n'est pas fait mention de cette subvention.

Cet argent a-t-il été utilisé dans le passé?

Si non, pourrait-on mettre en place des projets ? Par exemple, l'achat de vélos électriques.

Mme la Syndique

L'information ne figure en effet pas sur le site internet actuellement. Le site internet sera mis à jour avec les informations utiles.

La Commune reçoit régulièrement des demandes de subvention pour l'achat d'un vélo électrique, Le montant accordé est de 300 frs. Le montant accordé pour un abonnement annuel Mobilis ou Uniréseau est de 150 frs.

Mme Gonthier

Concernant le montant de 150 frs pour l'abonnement annuel Mobilis Uniréseau, est-il nécessaire d'en faire la demande auprès de la Commune ?

Mme la Syndique.

Il faut en faire la demande à la Commune.

M. Stahl

Concernant le ruisseau le Greny, une étude a été effectuée concernant les berges et le cours d'eau. Quels en sont les résultats?

Mme La Syndique réponds que l'étude n'est pas encore terminée car il y avait plusieurs étapes.

Des informations supplémentaires sont demandées par les directions générales de l'environnement de Genève et Vaud concernant un état des lieux de l'aspect biologique de la rivière. Les aspects entretiens-travaux et planification à long terme sont demandés par les Communes. Cette partie de l'étude n'est pas encore terminée. L'idée serait de mettre en œuvre les travaux urgents et puis envisager une planification des travaux d'entretien à long terme. La municipalité tiendra le conseil au courant de l'avancée des travaux.

M. Weisskopf.

Une 2ème réunion des Présidents des Commissions des finances et gestion a eu lieu. L'un des sujets est de d'adopter une initiative concernant la péréquation. L'initiative a été lancée par le Conseil Régional et reprise par le district.

Une version de cette initiative a été acceptée par le Conseil Communal de Crans et une autre par le conseil de Mies. Il questionne le président pour savoir quand cette initiative ou résolution sera-t-elle discutée à Com-mugny?

M. Le Président Lowe

Est au courant de la version de la Commune de Crans. Il n'est pas informé de la version de Mies, mais prendra contact avec Président de Mies et donnera un retour à la Commission des finances.

M. Kaltenrieder

Concernant les places de parc sur le centre scolaire il a été fait mention de la distribution de macarons aux personnes ayant droit et qui travaillent à proximité du parking. Il faut mentionner que les personnes qui travaillent à Genève paient leur place de parc à la gare ou ailleurs. Les employés français qui travaillent dans nos institutions devraient se garer au "park and ride" de Divonne et utiliser les transports publics. Vu les problèmes de mobilité et de parking dans nos Communes, nous devrions encourager ces personnes à utiliser la mobilité douce.

Une réflexion devrait être entreprise avec ces personnes avant la distribution d'un macaron.

Mme La Syndique:

Certaines personnes qui travaillent dans le domaine scolaire et parascolaire se déplacent sur plusieurs villages ce qui rend nécessaire l'utilisation du véhicule. On peut demander à l'AJET d'encourager les employés à la mobilité douce. La réflexion doit avoir lieu pour ceux qui peuvent se déplacer en transports publics.

M. Weisskopf

Concernant la révision du règlement du Conseil Communal, une motion a été acceptée le 20.6.2018. Une Commission ad hoc a été créée et attend que la municipalité entame les discussions.

Mme la Syndique précise que cette révision est déjà entre les mains de la Commission ad hoc pour traitement. M Weisskopf fait valoir qu'il s'agissait bien d'une motion et que par conséquent c'est à la municipalité de revenir vers la commission ad hoc avec un projet de règlement modifié pour démarrer les discussions.

Mme La Syndique précise

La relecture du PV de la séance de Juin 2018 permettra de résoudre cette question et une prise de contact sera établie prochainement avec la Commission ad hoc.

M. Madsen demande

Le projet Bornalet sud a été défini comme prioritaire lors de cette législature. Quel est l'état des lieux actuel ?

M Hermanjat apporte les éléments suivants :

Selon les informations obtenues auprès du Canton: ce terrain est en zone d'utilité publique ce qui rend impossible la construction de logements. Un changement de zone d'affectation est donc nécessaire pour la construction de logements. Un bureau d'urbanisme étudie un projet global du plan d'affectation pour évaluer la possibilité de mettre ce terrain en zone village. Cette zone fait partie des priorités de la Municipalité : Il figure comme 1er point de modification du PGA. Par ailleurs, la Municipalité a déjà établi des contacts avec des fondations et coopératives pour avancer sur le projet. Un concours d'architecture n'étant plus possible après 2 échecs précédents car les bureaux d'architecture ne veulent plus participer.

M Sharif interpelle

Il trouve étonnant de voir que les bureaux d'architecte ne s'intéressent pas à ce type de projet. Il pense que c'est peut-être le programme qui n'était pas approprié. M Sharif propose de se mettre à disposition de la Municipalité pour en parler.

M. Weisskopf évoque les points suivants

1. Le site internet de la Commune n'est pas à jour: il est encore mentionné que le Président du Conseil est M Dehaynin. Le Budget 2019 ne figure pas au bon endroit. Le PV de la séance de décembre n'est pas inséré. L'ordre du jour de la séance du Conseil Communal du 27 mars n'est pas présent.
2. Théâtre de Terre Sainte: le Comité d'animation du théâtre de Terre Sainte (CATS) a démissionné. Un nouveau comité a pris ses fonctions en collaboration avec l'association Evento de Gland. Un membre de chaque municipalité de Terre Sainte fait partie du Comité. M Weisskopf demande que la municipalité

informe le Conseil communal sur le mode de fonctionnement de ce comité et si le CATS recevra l'argent du pot commun.

M. le Président Lowe précise :

Il est normal que le PV de la séance de décembre ne figure pas sur le site internet car il n'était pas encore approuvé. Le PV ayant été accepté ce soir, il pourra être inséré sur le site internet dès que possible. Aussi le bureau fera afficher l'ordre du jour sur le site internet dès qu'il sera fixé.

Mme La Syndique répond:

Elle n'est pas informée qu'un membre de chaque municipalité sera impliqué dans le Comité d'animation du théâtre de Terre Sainte. Elle demandera des précisions lors de la prochaine assemblée des Syndiques de Terre Sainte.

La parole n'est plus demandée par la salle, le président clôt ainsi ce dernier point de l'ordre du jour et demande la lecture du procès-verbal des décisions par M. A. Wiesel, Scrutateur.

Le procès-verbal des décisions est accepté à l'unanimité.

Le prochain Conseil communal aura lieu le mercredi 22 mai à 20h15.

Le Président Lowe clôt la séance à 22h30

Le Président

Le Secrétaire Suppléant

Christian Lowe

Samir Vora